

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à
la réunion : 7

Date de
convocation :
5 mai 2026

Objet de la
délibération

Finances
-

Attribution de
secours
d'urgences

Publié le

SÉANCE DU MERCREDI 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à dix-sept heures trente, s'est réuni en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président.

Étaient présents : 7

MM. Christian GIRARDI, Jeanne BOUCHERES, Michèle BEUTON, Bernadette CAPDEVILLE, Martine TOULMONDE, Claudette PICARD, Noëlle LUNET.

Étaient absents : 2

MM. Françoise MARESCQ, Dominique REAU.

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS,
Flora BOULBES - Agent social,
Christelle MAZAT - Agent d'accueil.

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

φφφφφφφφ

Vu le code de l'action sociale et des familles,
Considérant la situation précaire de certaines familles et personnes sur la commune, Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que [REDACTED]
[REDACTED] vivant seul, domicilié sur la commune d'Aiguillon, se trouve en difficulté.

Au vu de son budget fragile, Mme BOULBÈS, agent social, demande au Centre Communal d'Action Sociale une aide financière d'urgence d'un montant de 183 € pour participer au paiement d'une facture d'eau.

AR Prefecture

047-264700048-20260513-2026_009-DE
Reçu le 20/05/2026

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration
décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'attribution d'une aide financière via le chèque eau suite au partenariat signé avec le concessionnaire AGUR d'un montant de 183 €.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,
mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

